

CGT – FSU - FO – UNSA - CFDT - SUD - CNT

Ville – Le Mans Métropole et CCAS

Le Mans, le 1^{er} février 2019

Monsieur Stéphane LE FOLL
Maire-Président

Objet : Ouverture de négociations sur la Ville - Le Mans Métropole - CCAS

Monsieur le Maire / Président

Par ce courrier, l'ensemble des organisations syndicales de nos collectivités vous interpelle sur les sujets suivants :

- Dans les domaines sur les quels vous pouvez directement intervenir :

Nous demandons une augmentation de la dotation complémentaire de rémunération pour les ayants droits et une prime exceptionnelle pour tous les autres agents. (Vacataires, contractuels...) dans la mesure où le gouvernement en place a demandé aux employeurs de verser une prime exceptionnelle à leurs employés,

Nous demandons que pour les prochaines CAP, les ratios d'avancements soient portés à 100% afin de proposer un déroulement de carrière pour les agents de la collectivité dont vous avez la responsabilité au regard du manque de revalorisation du point d'indice depuis plus de 10 ans

D'une manière générale les mutuelles complémentaires santé subissent une hausse des cotisations, nous demandons l'augmentation de la participation de nos collectivités en ce qui concerne la part « employeur ».

Afin d'élargir le nombre de ses bénéficiaires, nous demandons un droit de regard sur l'attribution de la NBI et ses critères...

Nous revendiquons la mise en place rapide des CCP pour la revalorisation des contrats de plus de 3 ans.

L'augmentation de la dotation COS permettrait un soutien supplémentaire en destination des agents.

Nous souhaitons la mise en place d'un plan de lutte communautaire contre la précarité, à travers :

- La stagiairisation des agents de catégorie C,
- L'examen paritaire des situations des contractuels de nos collectivités,
- Le réexamen du temps de travail des vacataires pour tendre à la pérennisation des postes et l'intégration dans la fonction publique.

Nous vous demandons par ailleurs de porter nos revendications au niveau national :

- Le maintien de la retraite par répartition,
- Les organisations syndicales continueront à se battre pour l'augmentation du point d'indice, la suppression du jour de carence, le maintien du volume des effectifs et donc de la qualité du service public.

Les sept organisations syndicales demandent une rencontre dans les meilleurs délais afin d'évoquer les points cités ci-dessus.

Restant à votre disposition et souhaitant poursuivre notre travail de véritables partenaires sociaux dans l'intérêt du service public auquel nous sommes fortement attachés en cette période de crise économique et sociale, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire-Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les syndicats :

CGT FSU FO UNSA CFDT SUD CNT